

CITIZEN

TRIBUNE LIBRE

Accompagner ou enfermer ?

Collectif « Keen ass illegal »

L'accompagnement en milieu ouvert est une solution permettant d'éviter la détention administrative des migrants.

Voilà plus de quatre ans que le premier centre de rétention administrative pour migrants a ouvert au Luxembourg. Quatre ans que notre collectif « Keen ass Illegal » a commencé à soulever le débat dans l'opinion publique luxembourgeoise quant à l'existence du centre fermé. Par le biais de débats politiques, de projections de films, d'articles, de témoignages de détenus mais aussi de projets artistiques nous n'avons cessé dès lors de questionner le recours à la rétention administrative des migrants.

Lors de la formation de la coalition gouvernementale, notre message semblait avoir été entendu, puisqu'il était question de réduire le rôle du centre fermé et de promouvoir des alternatives plus respectueuses des droits fondamentaux des personnes. Malheureusement, il semblerait que, aujourd'hui, quatre ans après son ouverture, le centre fermé arrive à saturation. Bien que la volonté initiale des législateurs ait été

de concevoir la rétention administrative comme une mesure de dernier recours, elle est devenue au fil du temps quasi systématique.

Si le risque de fuite est évoqué pour justifier la rétention, on constate dans les faits que ce risque est rarement évalué à sa juste mesure. Ceci conduit à des situations inacceptables telles que l'enfermement de mineurs ou de personnes en grande vulnérabilité. Ainsi, on nous a rapporté le cas d'une fillette de deux ans restée seule au centre fermé pendant que sa mère était hospitalisée !

Nous voyons ici les limites d'une politique qui essaie de gérer les flux migratoires par le biais de dispositifs répressifs. Les coûts humains sont terribles, ils ont un impact non seulement sur les personnes enfermées et criminalisées, mais aussi sur leur famille et sur toute une partie de leur communauté. Des incidents survenus au centre fermé témoignent selon nous de la détresse de certains migrants (tentative de suicide et incendie volontaire).

Un séjour en centre fermé n'a rien à voir avec un séjour à l'hôtel, contrairement à ce que la direction voudrait nous laisser croire ! Par ailleurs, l'efficacité de la rétention pour raisons administratives est loin d'être prouvée. Plus d'un tiers des personnes retenues ne seront pas expulsées à l'issue de leur séjour au centre fermé. Un jeune homme originaire du Maghreb affirme ainsi être resté 18 mois au total en rétention avant qu'on ait pu définitivement statuer sur sa situation. Enfin, dans une optique de long terme, est-il raisonnable de continuer à investir dans une politique si onéreuse pour le contribuable luxembourgeois (plus de 4 millions d'euros pour l'année 2014) ?

rement à ce que la direction voudrait nous laisser croire ! Par ailleurs, l'efficacité de la rétention pour raisons administratives est loin d'être prouvée. Plus d'un tiers des personnes retenues ne seront pas expulsées à l'issue de leur séjour au centre fermé. Un jeune homme originaire du Maghreb affirme ainsi être resté 18 mois au total en rétention avant qu'on ait pu définitivement statuer sur sa situation. Enfin, dans une optique de long terme, est-il raisonnable de continuer à investir dans une politique si onéreuse pour le contribuable luxembourgeois (plus de 4 millions d'euros pour l'année 2014) ?

La volonté initiale a été de concevoir la rétention administrative comme une mesure de dernier recours ; elle est devenue au fil du temps quasi systématique.

Pourtant des alternatives existent. Certaines, telles que l'accompagnement en milieu ouvert, permettent un suivi administratif des personnes sans privation de liberté ; d'autres, telles que les maisons de retour ou le bracelet électronique, sont fréquemment évoquées mais restent selon nous des mesures à caractère d'exclusion. En effet, la surveillance électronique, au-delà de la fascination technologique qui la sous-tend, n'est

en aucun cas une alternative à l'enfermement : il s'agit d'une modalité d'exécution de la peine, la rétention se passant dès lors à la maison.

Quant aux maisons de retour, elles offriraient certes une certaine liberté de mouvement aux migrants, mais elles restent des dispositifs de dernier recours, sortes d'antichambres de l'expulsion. Nous proposons de remplacer la mise en rétention par un accompagnement social en milieu ouvert qui permettrait aux personnes de se déplacer librement tout en bénéficiant d'un suivi administratif adapté à leur situation.

« Keen ass illegal » appelle la société civile et le gouvernement à relancer le débat autour du centre fermé et à définir une base légale aux alternatives à la mise en rétention administrative. Nous appelons également à une politique migratoire plus humaine orientée vers les régularisations, la liberté de circulation, la fin du système de Dublin et la possibilité de recevoir un visa - d'un an par exemple pour la recherche d'un emploi dans toute l'UE. Enfin, nous demandons que le centre fermé du Findel soit transformé en centre d'accueil ouvert pour migrants afin que chaque personne puisse bénéficier d'un traitement adapté à sa situation individuelle sans aucune atteinte portée à sa dignité ou son intégrité.

Cessons de punir et de criminaliser des personnes en situation d'irrégularité ! Non aux expulsions et à l'enfermement administratif des migrants.

Ministère du Développement durable et des Infrastructures
Administration des ponts et chaussées
Division des travaux neufs

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte

Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :

Date : 13/01/2016 Heure : 10:00

Lieu : 21, rue du Chemin de Fer à L-8057 Bertrange dans le bâtiment H1, 2e étage - Division des travaux neufs (DTN)

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

Intitulé attribué au marché :

ROCADE DE DIFFERDANGE - N32 LOT 4

Description succincte du marché :

Travaux de terrassements, travaux de canalisation, travaux de chaussée et

accotements :

- Installation de chantier
- Déblais : 14.000 m³
- Fouilles en tranchée (profondeur variable) : 42.000 m³
- Evacuation déblais en excès : 10.000 m³
- Blindage : 32.000 m²
- Géotextiles : 20.000 m²
- Tuyaux en béton armé : 3.300 m
- Tuyaux en matière synthétique : 7.500 m
- Matériaux d'apport en concassé : 3.000 m³
- Laitier HF : 16.000 m³
- Enrobés : 8.500 t
- Bordures granit : 4.000 m
- Pavés en granit : 6.300 m
- Dalles de trottoir : 2.500 m²
- Béton : 3.900 m³
- Armatures passives à haute adhérence : 96.000 kg
- Terre végétale : 5.300 m³
- Régies

Délai d'exécution :

320 jours ouvrables

Début prévisible des travaux :

mai 2016

SECTION IV : PROCÉDURE

Conditions d'obtention du cahier des charges :

Les documents sont à la disposition des intéressés au 21, rue du Chemin de Fer à L-8057 Bertrange dans le « bâtiment H1 - Division des travaux neufs (DTN) » les jours ouvrables de 9:00 à 11:30 à partir du lundi 9 novembre 2015 contre présentation d'une copie de virement de 250 EUR versés sur le compte IBAN LU13 1111 0011 4679 0000 auprès des Comptes chèques postaux luxembourgeois (CCPL) au nom de l'Administration de l'enregistrement et des domaines.

Les pièces de soumission ne peuvent être délivrées que jusqu'au mercredi 6 janvier 2016 jusqu'à 11:30.

Il sera procédé à aucun envoi des documents.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations :

Attribution à l'offre régulière au prix le plus bas, appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

Réception des offres :

Les offres portant l'inscription « Soumission pour la Rocade de Differdange N32 Lot 4 » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant la date et l'heure fixée pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :

05/11/2015

La version intégrale de l'avis n° 1501281 peut être consultée sur www.marches-publics.lu